

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi le 15 septembre 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

**-2022-
SEPTEMBRE
LE 15**

Monsieur le Maire	Gilles Drolet
Mesdames les conseillères	1 - Johane Patenaude
Monsieur le conseiller	2 - Jean-Guy Levasseur
	3 - Lise Bernier
	4 - Christina Pinard
	5 - France Jutras
	6 - Manon Jolin

Absent:

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet.

Madame Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire monsieur Gillet Drolet constate le quorum à 18 heures et 30 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*;

22-09-7657

Il est proposé par Mme Lise Bernier, appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Refonte des ressources humaines
4. Refonte des descriptions de tâches
5. Mandat d'accompagnement juridique

6. Mandat pour une évaluation professionnelle des compétences potentiel de gestion
7. Destitution au sein de la direction
8. Modification des signataires
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

3. REFONTE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'examen des rôles, tâches et responsabilités du personnel de direction de la Municipalité afin de faire une refonte des rôles, exigences et fonctions administratives;

ATTENDU QUE ce travail a été fait en se basant sur le *Code municipal* ainsi que sur les différents éléments faisant implicitement et explicitement partie de la gestion des affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE :

22-08-7658

Il est proposé par Mme Johane Patenaude, appuyé par Mme Lise Bernier

QUE les postes suivants soient nommés afin de former l'organigramme de la direction générale :

- Directeur général et greffier-trésorier
- Secrétaire administrative
- Commis-comptable (temps partiel)
- Secrétaire réceptionniste

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

4. REFONTE DES DESCRIPTIONS DE TÂCHES

ATTENDU QUE de nouveaux postes ont été définis afin de former l'organigramme de la direction générale;

22-09-7659

Il est proposé par Mme Johane Patenaude, appuyé par Mme Lise Bernier

QUE les tâches de chaque poste se traduisent par les responsabilités suivantes :

Directeur général et greffier-trésorier

- Remplir toutes les fonctions et les responsabilités attribuées par le *Code municipal du Québec*, par les lois et les règlements en vigueur ainsi que par toute résolution, politique ou directive du conseil municipal;
- Gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières de la Municipalité;
- Assure la mise en œuvre des décisions du Conseil municipal;
- Organise, planifie, dirige et contrôle les activités de la Municipalité.

Secrétaire administrative

Appuyer le directeur général et greffier-trésorier pour les tâches cléricales et les tâches principales suivantes :

- Aider à la rédaction de tous les documents requis pour la municipalité;
- Aider à la consigne des règlements municipaux de la municipalité;
- Aider à assurer le suivi des décisions approuvées par le conseil;
- Aider à accomplir les tâches de garde, de possession, de conservation et d'accès aux documents et archives de la Municipalité.

Commis-comptable (temps partiel)

Ressource qui sera chargée de la gestion comptable des actifs de la Municipalité

Secrétaire réceptionniste

Pour accomplir la dernière partie de ses tâches, le directeur-général greffier-trésorier a besoin d'une ressource chargée de la gestion quotidienne des tâches d'accueil des citoyens et des citoyennes, de la réception, du classement, de l'acheminement de diverses

informations, questions, commentaires, plaintes, etc. qui sont adressées au conseil ou à la Municipalité ou aux élus(es).

L'organigramme et la description complète des tâches de chaque poste seront annexés au procès-verbal.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

5. MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'examen des rôles, tâches et responsabilités du personnel de direction de la Municipalité afin de faire une refonte des rôles, exigences et fonctions administratives;

ATTENDU QUE ce travail a été fait en se basant sur le *Code municipal* ainsi que sur les différents éléments faisant implicitement et explicitement partie de la gestion des affaires municipales;

ATTENDU QUE le Conseil a besoin d'opinions juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

22-08-7660

Il est proposé par Mme Lise Bernier, appuyé par Mme France Jutras

QU'UN budget d'accompagnement pour un avocat soit ouvert afin que toutes les décisions liées au processus de réorganisation administrative soient examinées.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

6. MANDAT POUR ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES COMPÉTENCES ET DU POTENTIEL DE GESTION

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'examen des rôles, tâches et responsabilités du personnel de direction de la Municipalité afin de faire une refonte des rôles, exigences et fonctions administratives;

ATTENDU QUE ce travail a été fait en se basant sur le *Code municipal* ainsi que sur les différents éléments faisant implicitement et explicitement partie de la gestion des affaires municipales;

ATTENDU QUE le Conseil a décidé que les embauches de cadres devraient toujours passer par une évaluation des compétences et du potentiel de gestion.

EN CONSÉQUENCE :

22-09-7661

Il est proposé par Mme Lise Bernier, appuyé par Mme Johane Patenaude

QU'UN budget soit alloué pour procéder à l'évaluation professionnelle des cadres.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

7. DESTITUTION AU SEIN DE LA DIRECTION

ATTENDU QUE le 4 juillet 2022, le conseil a procédé à l'embauche de madame Cynthia Gagné à titre de directrice générale de la Municipalité, tel qu'il appert dans la résolution numéro 22-07-7597;

ATTENDU QU'AU cours des dernières semaines, le comité des ressources humaines (ci-après le CRH) a, conformément à la demande du Conseil, évalué et analysé les besoins de la Municipalité quant aux rôles et fonctions de la direction générale;

ATTENDU QU'À la suite de cette évaluation et analyse, le CRH en est venu à la conclusion que les services rendus par la directrice générale ne correspondaient pas aux besoins et attentes de la Municipalité et que des changements s'imposaient;

ATTENDU QU'À la suite des recommandations du CRH, le conseil est aussi d'avis que des changements s'imposent à la direction générale et que par conséquent, il doit être mis fin au contrat de travail de la directrice générale;

ATTENDU QUE les motifs justifiant la fin d'emploi de la directrice générale sont consignés dans un projet de lettre adressée à celle-ci et qui a été soumis aux conseillers pour approbation;

POUR CES MOTIFS :

22-09-7662

Il est proposé par Mme France Jutras, appuyé par Mme Lise Bernier

QUE le conseil destitue la directrice générale en date de l'adoption de la présente résolution;

QUE le maire est autorisé à signer la lettre faisant état des motifs de fin d'emploi;

QUE le maire, accompagné d'un autre élu soit autorisé à rencontrer madame Cynthia Gagné dès que possible afin de lui remettre ladite lettre et de l'informer de sa fin d'emploi;

QUE toutes les sommes dues à madame Gagné pour le travail effectué lui soient remises dans les meilleurs délais de même qu'une somme équivalente deux (2) mois de salaire à titre d'indemnité de fin d'emploi, tel que prévu à son contrat de travail;

QUE soit remis à madame Gagné, dans les meilleurs délais, son relevé d'emploi de même qu'une copie de la présente résolution.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

8. MODIFICATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE le Conseil par la résolution numéro 22-09-7663 a destitué madame Cynthia Gagné à titre de directrice-générale trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

22-09-7663

Il est proposé par Mme France Jutras et appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE madame Cynthia Gagné ne soit plus autorisée à signer quelque document que ce soit pour la Municipalité de Beaulac-Garthby;

QUE madame Karine Rouleau devienne signataire autorisée pour tous les comptes de la Municipalité, notamment ceux de Revenu Québec, du PGAMR, de Service Canada, du Receveur général du Canada et de Desjardins dont Accès D Affaires.

Pour

Mme France Jutras
Mme Johane Patenaude
Mme Lise Bernier
M. Gilles Drolet

Contre

Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin
M. Jean-Guy Levasseur

Adopté majoritairement par les conseillers(ères)

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

22-09-7665

Il est proposé par Mme Johane Patenaude appuyé par Mme Lise Bernier

QUE l'assemblée soit levée à 19 heures 24 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers(ères)
Le maire s'étant abstenu de voter.

Gilles Drolet
Maire

Karine Rouleau
Directrice générale adjointe et
greffière

Je, Gilles Drolet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.